

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

SUR

**LES PROJETS DE COMPTE ADMINISTRATIF
ET DE BILAN D'ACTIVITÉS
DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2006**

**LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE LA RÉGION
POUR L'EXERCICE 2007**

Adopté à l'unanimité en séance plénière du 15 juin 2007

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**. Sur le projet de Décision Modificative n° 1 (Budget supplémentaire)
de la Région pour l'exercice 2007**

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement prend acte du projet de Décision Modificative n° 1 de la collectivité pour l'exercice 2007 .

**. Sur le projet de Compte Administratif de la Région pour l'exercice 2006
. Sur le projet de Bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2006**

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement adopte le préambule du présent document et les avis formulés ci-joints par ses commissions.

○○○○○○ _ _ ○○○○○

Préambule

Le CCEE note que le compte administratif pour l'exercice 2006 s'inscrit pleinement dans la stratégie financière mise en œuvre par la collectivité depuis plusieurs exercices. La collectivité demeure ainsi dans une logique d'économie qui privilégie fortement l'autofinancement.

Les **choix politiques** faits par la Région concernant les dépenses de fonctionnement s'accompagnent d'une gestion active de la dette. Cette stratégie s'avère fructueuse et plusieurs indicateurs témoignent d'une situation financière exceptionnelle pour une collectivité régionale :

- * un résultat positif de plus de 69 M€ qui bien qu'en baisse demeure élevé et s'inscrit à ce titre dans le droit fil des précédents exercices ;

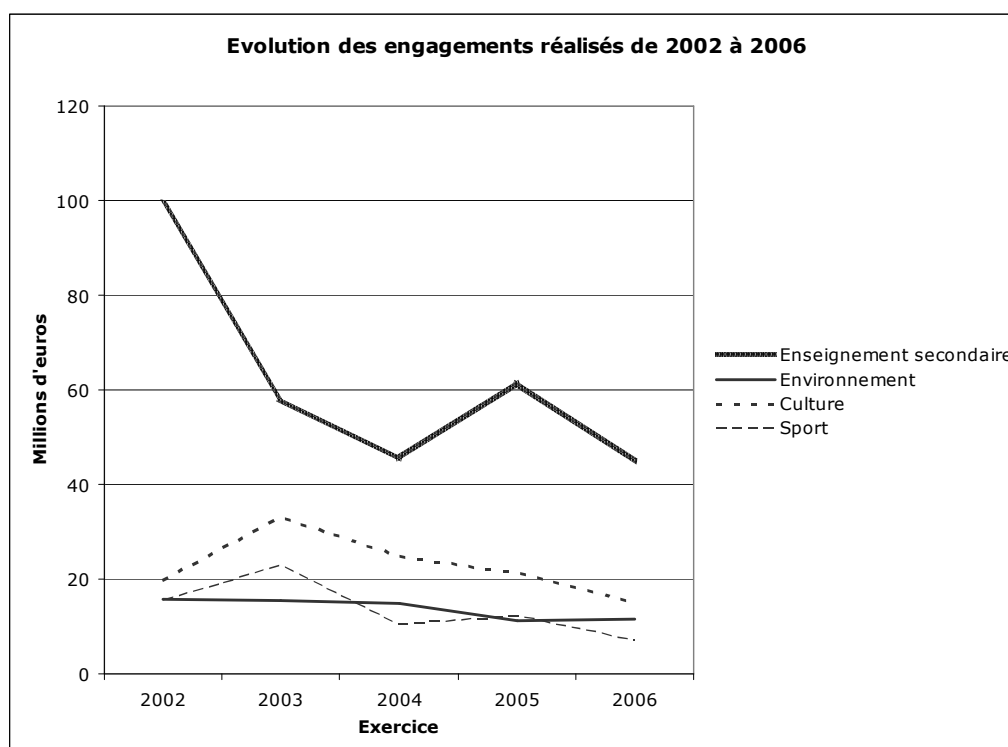
- * une épargne de gestion s'élevant à 225,9 M€ (soit 54% des recettes réelles de fonctionnement) ;

- * des réserves constituées à partir de résultats antérieurs largement excédentaires s'élevant à 227,5 M€ ;

- * un écart faible entre prévisions et réalisations ;

- * le maintien d'un niveau d'endettement faible (64,3 M€ soit 0,3 année du montant de l'épargne brute dégagée durant l'exercice) grâce à une absence au recours à l'emprunt depuis plusieurs exercices, et ceci, malgré les prévisions inscrites au budget primitif.

Cependant, le CCEE observe que ces choix engendrent des **reculs persistants** enregistrés dans plusieurs secteurs.



Sources : Comptes administratifs 2002 à 2006

Pour le seul exercice 2006, **les baisses en engagement** apparaissent alarmantes pour les secteurs suivants :

- 27% pour l'enseignement secondaire ;
- 28% pour la culture ;
- 43% pour le sport.

Ces mêmes choix politiques se traduisent par une utilisation réduite des capacités de recrutement (133 postes vacants au 31/12/2006), ce qui occasionne certainement des difficultés dans le traitement des dossiers.

Le CCEE déplore donc une nouvelle fois que la logique de gestion se fasse au détriment des secteurs relevant du "développement humain" dont la collectivité avait pourtant fait une de ses priorités.

AVIS DE LA COMMISSION 1

sur le Bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2006

Culture

D'une manière générale, la commission prend note des actions du Conseil Régional dans le domaine de la culture concernant :

- l'accompagnement des projets des acteurs locaux par la valorisation des créations artistiques, de la culture et du patrimoine réunionnais ;
- la mise en oeuvre d'une politique culturelle axée sur la réalisation de projets régionaux, sur l'aménagement culturel du territoire et sur la formation.

Elle tient également à souligner deux points qu'elle juge positifs dans l'activité du Conseil Régional en 2006 :

- d'une part, le fait que le Conseil Régional agit dans tous les champs du secteur culturel relevant de sa compétence. Par exemple, les actions de promotion et de valorisation de la langue régionale, souvent oubliées lors des mandatures précédentes, ont été davantage développées par le Conseil Régional qui a soutenu l'Office de la Langue Créole de La Réunion dans son travail d'enquête grand public sur la représentation du créole. De plus, le bilan d'activités laisse apparaître que le soutien de la Région à destination des créateurs est réel et visible.
- d'autre part, la cohérence dans laquelle la collectivité régionale a décliné sa politique culturelle qui correspond aux grandes orientations qu'elle s'est fixées dans son projet de mandature.

Il est certain que le Conseil Régional joue de plus en plus un rôle fondamental en matière de politique publique culturelle à La Réunion. La commission en veut pour preuve l'affirmation suivante, à propos de l'École des Beaux Arts : « l'intervention financière de la Région s'est considérablement accrue suite au retrait du Conseil Général du plan de financement » (Cf. page 212 du Bilan d'activités 2006). Cependant, pour la commission des inquiétudes demeurent, car elle s'interroge sur :

- les capacités d'investissement actuelles et à venir du Conseil Général dans le domaine de la culture. Un éventuel accroissement du désengagement du Département fragiliserait les projets de développement culturel portés et mis en oeuvre par les associations et interpellerait d'autant plus le Conseil Régional dans sa position de principal, voire de seul financeur du secteur de la culture.
- le niveau d'investissement du Conseil Régional en matière de politique culturelle quand elle constate, dans les documents budgétaires régionaux, la baisse des crédits en faveur de la culture. En effet, la commission regrette que depuis 2004, les engagements ont diminué de 9,4 millions d'euros. Il en est de même lors de la comparaison des budgets 2005 et

2006. En 2006, les crédits d'engagements décroissaient encore de 28 % par rapport à 2005 (soit une diminution de 5,9 M€) et les mandatements de 13,50 % (soit 3,3 M€ en moins).

In fine, la commission relève la conduite par le Conseil Régional d'une politique de grands travaux. Elle demande que celle-ci ne se fasse pas au détriment de la politique culturelle et du soutien aux associations ; d'autant que le Conseil Régional a toujours prôné que « le développement humain par l'investissement dans l'Homme Réunionnais » était une priorité (cf. Orientations générales pour la mandature 2004-2010). Pour la commission, la question du **financement de la politique culturelle associative** est plus que jamais posée.

Par ailleurs, dans le cadre d'une approche sectorielle du Bilan d'activités, les remarques de la commission portent sur :

↳ Les arts plastiques

En matière d'arts plastiques, la commission note les efforts faits par la collectivité régionale pour aider la création et soutenir les artistes. Toutefois, elle aurait souhaité disposer davantage d'informations sur le Pôle Régional d'Art Contemporain.

La commission salue également l'intervention du Conseil Régional en faveur du FRAC. Aussi, insiste-t-elle à nouveau sur la nécessité de clarifier au plus vite l'avenir de ce fonds et de préciser son articulation avec le Pôle Régional d'Art Contemporain.

De plus, vu l'importance des volumes d'investissement régionaux à destination des grands travaux (325 197 183 € mandatés en 2006 pour les routes et les transports, par exemple), la commission regrette que ce bilan d'activités ne mentionne aucune action à destination des artistes réunionnais dans le cadre du 1% culturel. Une mobilisation du Conseil Régional pour l'application de ce principe aurait participé au soutien des artistes plasticiens. Aussi, la commission recommande-t-elle à la Région d'inscrire systématiquement le principe du 1% culturel dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement.

↳ Le Conservatoire National de Région

Pour ce qui est du CNR, la commission juge satisfaisant le travail fait par le Conseil Régional en matière d'équipement notamment avec la livraison du centre de Saint-Benoît et le lancement d'études pour la réhabilitation des centres de Saint-Denis et de Saint-Pierre.

Par contre, la commission s'étonne de l'absence totale d'information à propos du centre de Saint-Paul alors que :

- d'une part, dans ses orientations budgétaires pour l'exercice 2006, le Conseil Régional stipulait que « le programme architectural ainsi que l'étude économique ont été réalisés » et que « le lancement du concours d'architecture est prévu pour le début de l'année au cours de laquelle le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre doit être fait » ;
- d'autre part, dans son projet de budget primitif pour l'exercice 2006 (rapports sectoriels), la Région affirmait que « la finalisation du

programme et l'acquisition du terrain d'assiette vont permettre de lancer le concours de maîtrise d'œuvre sur le site de Plateau Caillou ».

Au vu de ces éléments, la commission s'interroge sur l'avancée du dossier du centre de Saint-Paul en 2006. Elle demande au Conseil Régional d'agir rapidement sur ce point pour que la micro région ouest soit dotée au plus vite de cet équipement culturel structurant.

De plus, concernant les enseignements dispensés au CNR, la commission constate l'absence de classe d'analyse et de composition musicale. Aussi, insiste-t-elle auprès de la collectivité régionale pour que cette lacune soit comblée.

Enfin, la commission s'interroge sur la non inscription des activités de l'Orchestre de Jazz du CNR dans ce bilan d'activités et sur la non présence des «grands élèves du Conservatoire National de Région » au sein de l'Orchestre Régional de La Réunion alors que le CNR de La Réunion forme des musiciens de qualité depuis vingt ans.

↳ La Maison de l'Unité et des Civilisations Réunionnaises (MURC)

S'agissant de la Maison de l'Unité et des Civilisations Réunionnaises, la commission prend acte de l'ensemble des actions dans le cadre de ce projet. Cependant, elle est surprise qu'aucun chiffrage budgétaire ne soit mentionné pour les actions relatives à la MURC, alors que les coûts de toutes les autres actions de la collectivité régionale en matière de culture sont inscrits dans le bilan d'activités.

Aussi, pour ne prendre que ces deux exemples, la commission aurait-elle souhaité être informée du coût de :

- la création d'une mission « équipe projet MCUR » ;
- l'opération « La Réunion vous attend » organisée à Paris et de sa fréquentation.

La commission formule également le vœu de disposer de plus d'informations sur la collecte du patrimoine : qui collecte ? quel patrimoine est concerné ? comment se fait la collecte ? combien coûte cette collecte ?

La commission rappelle aussi au Conseil Régional la nécessité de recruter des conservateurs pour le Muséum Stella Matutina et le Musée du Volcan. Ces recrutements permettront un développement culturel nouveau et plus dynamique de ces structures.

Elle constate également que rien n'a été fait en 2006 en matière d'équipements de lecture publique alors que par exemple Saint-Louis n'a pas de médiathèque. De plus, dans un souci constant d'encourager le développement permanent de la lecture, la commission suggère au Conseil Régional, comme il l'avait prévu dans les orientations budgétaires 2006, d'engager « une réflexion visant à agir sur le prix du livre afin d'en améliorer l'accessibilité pour la population économiquement fragilisée et à faire en sorte que nos ouvrages soient diffusés par le réseau national de la grande distribution spécialisée ».

Elle s'interroge enfin sur l'ouverture du Musées des Arts Décoratifs de l'Océan Indien au grand public et sur l'absence de mention de l'Insectarium dans la politique culturelle du Conseil Régional.

Technologie Information Communication (TIC)

La commission relève le dynamisme des actions menées, en particulier en ce qui concerne la politique de soutien aux acteurs et encourage le Conseil Régional à poursuivre sa politique dans ce secteur.

AVIS DE LA COMMISSION 2

sur le Bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2006

Formation professionnelle

Sur la forme

La commission note que le bilan d'activités 2006 concernant ce secteur est plus clair et plus explicatif puisque les nombreux tableaux et graphiques permettent d'avoir une vision plus précise de l'action de la Région dans ce domaine. Cette présentation répond à une demande formulée par notre Assemblée dans ses précédents avis.

Il est cependant encore possible d'améliorer cette présentation en insérant systématiquement, pour chaque action, un comparatif sur l'exercice précédent voire en ajoutant, comme dans le rapport Économie générale, des tableaux synthétiques. Ces présentations faciliteraient davantage la compréhension et l'évaluation de l'action régionale.

Sur le fond

La commission observe que pour l'exercice 2006, l'effort de la Région en matière de formation professionnelle et d'apprentissage est important et continue d'augmenter. Les dépenses en engagement s'élèvent en effet à 127 092 966 € contre 93 714 017 € en 2005.

Cette intervention est conforme aux orientations de la mandature d'inscrire le développement humain comme l'un de ses axes forts, ce dont la commission se réjouit. Elle note que celle-ci résulte également d'un « effet mécanique » lié à l'élargissement des compétences intervenu pleinement en matière de formation professionnelle. Aussi, la commission partage-t-elle les inquiétudes de la collectivité concernant le montant des compensations liées aux compétences transférées.

De même, elle s'inquiète de l'écart entre les prévisions (102 363 787 €) et les réalisations (80 585 348 €) en mandatement. Compte tenu des dépenses budgétées, la Région s'est-elle donné les moyens en personnel pour accompagner les nouvelles charges ?

Comme le rappelle la collectivité, l'année 2006 a été également celle de l'adoption et des premières réalisations du P.R.D.F. Ainsi, la commission relève avec satisfaction que la collectivité entend coordonner l'action de l'ensemble des acteurs du système de formation dans les domaines tels que :

- ✓ l'information sur l'offre de formation,
- ✓ la connaissance des besoins,
- ✓ la connaissance des publics destinataires des formations,
- ✓ l'orientation, la continuité et la traçabilité des cursus de formation,
- ✓ la cohérence entre programmes, pédagogie, objectifs, publics accueillis et moyens.

En ce sens, elle approuve les moyens de mise en œuvre du P.R.D.F., à savoir :

- les conventions annuelles entre l'Etat, la Région et le Département ;
- les conventions quinquennales entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA permettant une plus grande lisibilité des actions pédagogiques et un meilleur suivi des GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) ;
- les contrats d'objectifs entre l'État, la Région, les branches professionnelles et les partenaires sociaux.

S'agissant des branches professionnelles, la commission rappelle cependant qu'il est nécessaire de leur attribuer les moyens de s'organiser et de se structurer. Cette structuration est même, comme l'a souligné le C.C.E.E. dans son précédent avis sur le P.R.D.F., une des conditions de réussite du Plan.

Trop de chefs d'entreprises et de salariés de petites entreprises sont encore aujourd'hui isolés et ont difficilement accès aux informations ; ils n'ont pas non plus toujours les capacités à s'inscrire dans un cursus de formation continue. En outre, 49 % de la population de 45 ans et plus n'ont aucun diplôme¹.

La structuration des branches professionnelles est donc essentielle et urgente pour :

- une meilleure information et accompagnement de l'ensemble des salariés dans leurs démarches de formation ;
- un meilleur suivi des plans de formation au sein des entreprises ;
- la mise en place d'une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au niveau des petites et moyennes entreprises.

La commission suggère, dans ce cadre, d'opérer une structuration par communauté d'agglomération ou par micro région pour une plus grande lisibilité et un meilleur accompagnement.

Elle souligne par ailleurs l'urgence d'assortir cette structuration des branches professionnelles par la mise en place d'observatoires régionaux ainsi que le prévoit le P.R.D.F. (fiche 15).

La commission relève également les premières réalisations du P.R.D.F. : la mise en place de la plate-forme régionale d'AIO (Accueil-Information-Orientation), du portail internet « formanoo.org » et la signature du « contrat d'objectifs agroalimentaire ». Elle espère que ces outils contribueront à pallier le déficit de connaissances sur les filières de formation, les métiers et le marché du travail ainsi que les orientations mal préparées ou subies.

En matière d'**Apprentissage**, la commission note les « avancées notables » du partenariat entre Éducation Nationale/Centre de Formation des Apprentis/Région, à savoir le renforcement par le Rectorat de son programme de visites pédagogiques et inspections au sein des CFA et l'agrément du programme de formation des tuteurs en faveur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

¹ Statistiques INSEE (RGP 99)

C'est d'ailleurs avec satisfaction que la commission constate l'élévation des niveaux de qualification ainsi que l'évolution des effectifs des apprentis par niveau, augmentation due au nombre important d'ouverture de sections couplée à des campagnes de recrutement réussies. La commission note ici le fruit d'une réelle ambition au service de l'Homme réunionnais.

Concernant les modalités de gestion du dispositif apprentissage, la commission recommande à la collectivité régionale d'être particulièrement vigilante dans l'attribution des aides aux entreprises, en matière d'accueil et d'accompagnement des apprentis.

En matière de **Formation Continue**, la commission relève avec satisfaction la mise en place d'un cadre contractuel entre la Région et l'AFPAR, avec un objectif de pérennisation des dispositifs de qualification lui donnant ainsi plus de perspective et de capacité de répondre à l'ensemble de ses missions.

Concernant l'*Accompagnement des publics en difficulté*, la commission souscrit pleinement aux différentes actions collectives conduites en leur faveur. Elle note l'amplification des différents dispositifs par rapport à 2005. Le soutien de la collectivité a ainsi contribué à favoriser l'accès de 6 523 personnes, soit à la qualification, soit à l'insertion sociale et professionnelle pour un montant total de 8 024 042 €.

Dispositif	RAN	MPI	RS	EEP	AS	LCI	APP	PIL	Total
Effectif	1 040	615	405	-	80	510	1 735	96	4 481
2005-2006	1 090	-	405	135	237	552	3 942	162	6 523

La commission encourage la collectivité régionale à poursuivre son effort afin de favoriser l'insertion de ces publics en difficulté.

S'agissant de *la Lutte Contre l'Illettrisme*, la commission approuve sans réserve l'évaluation des Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme de 2000 à 2005, celle-ci devant notamment donner lieu à une analyse de l'évolution de l'illettrisme de 1999 à 2005.

De même, elle note que l'enquête régionale sur l'illettrisme, attendue depuis longtemps, a pu enfin trouver un début de concrétisation à travers l'élaboration de son cahier des charges et la définition des modalités de mise en œuvre.

Dans ce domaine, la commission réitère l'importance d'une action partenariale et coordonnée pour s'attaquer aux causes de l'illettrisme depuis le plus jeune âge.

Éducation et Mobilité

☆ Enseignement secondaire – Lycées

La commission relève que le taux de réalisation des dépenses en mandatement pour l'**Enseignement Secondaire** est de 87,9 %, soit 72 556 528 €. En engagement, les dépenses s'élèvent à 44 929 847 € (30 369 492 € en investissement et 14 560 355 € en fonctionnement), soit un taux de réalisation de 70 %.

L'intervention de la collectivité est cependant bien moindre que celle de l'exercice précédent et connaît son plus faible niveau par rapport aux autres années :

Engagements	2004	2005	2006
Enseignement secondaire	45 597 335	61 392 606	44 929 847

La commission doit-elle voir dans ces résultats le choix délibéré de la collectivité régionale de s'engager dans une politique qui l'a conduite à ralentir ses investissements dans un secteur qui, pourtant, est majeur et relève pleinement de sa compétence ? Le développement et l'épanouissement de la jeunesse réunionnaise étant inscrits parmi les priorités de la mandature, la commission aurait souhaité voir la collectivité mener une politique plus ambitieuse dans ce domaine. D'autant que les comptes administratifs de la Région, depuis quelques exercices, présentent une situation financière saine avec un résultat excédentaire dans un contexte d'endettement très faible.

Ainsi, la collectivité régionale souligne son ambition de répondre à la croissance de la population scolaire et de contribuer à amener les effectifs des établissements à une taille plus humaine, ce que la commission partage. Pourtant, elle constate, une nouvelle fois, le fort décalage entre les intentions affichées par la collectivité en matière de construction et de réhabilitation des lycées et la réalité des programmations.

Le bilan des réalisations du PPI-3 montre en effet que sur 10 établissements programmés (Cf. tableau Prévisions 2006 p.160), 5 ont été livrés, 4 sont encore au stade des études et 1 sera livré en 2007.

Il en est de même pour la réhabilitation lourde : sur 11 établissements programmés, 2 seulement sont réhabilités, 3 sont au stade des travaux et 6 sont en étude. La collectivité régionale n'a pu ainsi réaliser que 45 % de ses dépenses en Autorisation de Programme.

Le même retard est constaté dans le domaine de la restauration : la construction d'une unité centrale sur le site de la Jamaïque a dû être reportée.

La commission recommande à la Région de prendre les mesures adaptées pour combler ces retards afin d'offrir à notre jeunesse réunionnaise toutes les chances de réussite.

Par ailleurs, la commission regrette de ne voir dans les projets ou prévisions 2006 aucune programmation de lycée professionnel. En raison des difficultés d'orientation des jeunes en fin de troisième et compte tenu du fort taux d'abandon de scolarité dû notamment aux orientations par défaut, la commission rappelle l'urgence d'un effort d'investissement en direction de lycées professionnels. Il est opportun de penser les nouvelles constructions en y intégrant plus de sections d'enseignement professionnel et en enrichissant les offres de formation dans les LP existants.

La programmation de lycées polyvalents pour les futurs établissements du volet complémentaire du PPI-3 suffira-t-elle à répondre à la demande de formation professionnelle des jeunes alors que la situation des LP est particulièrement sensible² : 8 des 15 lycées publics et privés sont saturés et 7 de ces établissements ont plus de 1 000 élèves ?

² Rapport DIREC 20050004 – Programme prévisionnel des investissements III (lycées) volet complémentaire

Enfin, conformément à ses avis antérieurs, la commission réitère sa demande d'évaluation de la démarche Haute Qualité Environnementale mise en œuvre dans les projets de construction.

Concernant *la maintenance des lycées*, la commission se satisfait que la totalité des crédits de paiement ait été versé aux établissements pour mieux impliquer les équipes administratives à la maintenance des locaux.

S'agissant enfin de *l'aide à l'acquisition de manuels scolaires*, la commission note le maintien de l'effort de la collectivité, qui s'élève pour 2006, à 1 891 290 €. Elle constate avec satisfaction que le taux de lycéens ayant bénéficié de ce dispositif a augmenté de 10 % par rapport à l'année 2005, pour couvrir actuellement 80 % des élèves.

20 % des lycéens étant de fait toujours exclus de ce dispositif, la commission suggère à la collectivité de mener, en concertation avec les associations de parents d'élèves et les libraires, une réflexion sur les causes de cette couverture partielle afin de permettre à l'ensemble des lycéens d'être touché par cette aide.

Par ailleurs, la commission rappelle son souhait de voir aboutir une politique de gratuité des manuels scolaires à moyen terme (2 à 3 ans).

★ Enseignement Supérieur et Recherche

Bien que la Collectivité ait souligné que la mise en oeuvre des nouvelles lois de décentralisation de 2004 constitue une « source de difficultés majeures » provenant de l'insuffisance des compensations financières attribuées à la Région, la commission prend acte avec intérêt de la poursuite des interventions régionales hors de ses compétences légales.

En 2006, l'effort de la Région en Enseignement supérieur s'élève en engagement à 4 655 830 €, soit un taux de réalisation global de 92 %.

Elle note également le soutien apporté à la Recherche ; celui-ci doit être maintenu et amplifié puisque ce secteur est source d'innovation, facteur essentiel pour le développement de La Réunion.

Cependant, elle s'inquiète globalement de la baisse régulière des engagements et souhaite retrouver au plus vite un niveau d'effort à la hauteur des enjeux.

★ Mobilité

La commission se félicite d'une part, de la mise en œuvre d'une mission de coordination de la mobilité au second trimestre 2006 sur la base d'un partenariat tripartite Etat - Région - Département et d'autre part, de la décision de production d'un rapport annuel d'activités.

De même, le projet de réalisation d'un observatoire de la mobilité retient toute l'attention de la commission.

Ces réalisations sont conformes aux orientations que la collectivité régionale s'était fixées. Il est à souhaiter que ces outils permettent notamment :

- ✓ d'avoir une meilleure connaissance et un suivi des publics en mobilité,
- ✓ de construire une « offre » en mobilité plus en adéquation avec les besoins des socioprofessionnels et des candidats,

- ✓ d'assurer une gestion coordonnée des interventions publiques en mobilité et de collecter les données nécessaires à l'évaluation des politiques.

Coopération régionale

Sur la forme

La commission note que le rapport sur la coopération régionale est riche en informations. Elle prend acte de la présentation par le Conseil Régional de son Bilan d'activités en trois points :

- ① La coopération multilatérale,
- ② La coopération bilatérale,
- ③ Les autres aspects saillants de la coopération régionale.

Tout en relevant l'aspect pratique d'une telle forme pour la rédaction du rapport, la commission aurait aimé une présentation plus stratégique de l'activité 2006 du Conseil Régional. Celle-ci pourrait se faire :

- Soit suivant les axes retenus par la collectivité :
 - « favoriser l'intégration de La Réunion dans son environnement régional ;
 - faire de la coopération régionale, aussi bien gouvernementale que décentralisée, un atout majeur au service du codéveloppement durable de La Réunion et des pays de la zone » ;
- Soit suivant les domaines d'intervention de la collectivité (culture, éducation ; économie..).

Un tel effort de forme assorti d'une répartition budgétaire plus fine des actions menées par le Conseil Régional en 2006 permettrait à la fois de rendre plus lisible et de mieux évaluer la politique de la collectivité régionale dans le secteur de la coopération régionale.

Sur le fond

Comme indiqué dans le premier paragraphe du rapport, la Région, tout au long de l'année 2006, aura conduit de multiples actions de coopération régionale.

Pour la commission, le bilan du Conseil Régional traduit effectivement une activité intense de la collectivité et tous azimuts.

Dans ce cadre, la commission relève avec satisfaction plusieurs initiatives ou soutiens de la Région dans les domaines de la culture, de l'éducation (exemples : accord cadre avec les Seychelles, 3^{ème} édition du *Festival Folklore International de l'Océan Indien* au Mozambique, programme d'échanges CEMEA de formateurs dans le domaine de l'animation et du développement local avec Madagascar et l'Afrique du sud...)

Ce type d'initiative ainsi que toute coopération dans les domaines culturel, sportif, éducatif doivent, selon l'avis du C.C.E.E., être soutenus par la collectivité régionale. De même, la commission relève avec intérêt la poursuite de l'appui technique à la réalisation de microprojets pour les Comores. Pour la commission, ces axes d'intervention doivent

être amplifiés car de telles actions participent à la construction d'une coopération durable.

De manière générale, la commission rappelle qu'il est fondamental qu'en complément de la coopération régionale institutionnelle (qui se structure peu à peu) de soutenir la coopération mise en œuvre par les associations. C'est une coopération qui favorise l'intégration des hommes au sein de leur environnement régional. Elle engendre la meilleure connaissance d'une histoire ; elle est le gage d'une meilleure compréhension de l'autre et est indispensable à une véritable coopération durable.

Sur le plan budgétaire

La commission relève sur le plan de l'engagement des dépenses un taux de réalisation de 93,7 % en section de fonctionnement et un taux de 0 % en section investissement.

Au total, les sommes engagées représentent 2 141 285 € en 2006 contre 2 410 245 € en 2005 soit une baisse de 11,86 %.

S'agissant du programme INTERREG III B, la commission avait noté (et s'était félicité) lors de l'examen du compte administratif 2005 une amplification des engagements des projets avec 31 dossiers agréés pour un « coût total » engagé de 1 885 317 € (Cf. page 5 du bilan d'activité de la Région 2005).

Elle observe que pour l'année 2006, 19 projets ont été agréés avec un « coût total » engagé de 1 542 456 € (Cf. page 3 du bilan d'activité de la Région 2006), soit une baisse du nombre de projets et du « coût total » engagé.

La commission réitère donc son inquiétude quant à la multiplication des contraintes réglementaires européennes dont le résultat pourrait aboutir à terme à une contribution effective de l'Union Européenne inférieure aux sommes initialement budgétisées pour la coopération océan Indien.

Affaires européennes

De manière générale, l'inquiétude concernant l'effort réel de l'Union Européenne se pose encore pour la période 2007-2013. S'agissant du DOCUP 2000-2006, la commission relève avec satisfaction la gestion optimale de la Région et de ses deux partenaires (État – Département) : un taux de programmation des fonds européens remarquable (107%), aucun dégagement d'office ; il conviendra pour une réalisation effective de la programmation et comme le souligne le rapport de « satisfaire aux exigences fixées par la réglementation communautaire lors de l'établissement du solde du programme début 2009 ».

AVIS DE LA COMMISSION 3 **sur le Bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2006**

L'analyse du Bilan d'activités pour l'exercice 2006 confirme l'inquiétude exprimée par la commission lors de l'examen du projet de Budget Primitif quant aux chances de réussite du "projet réunionnais de développement" et du "nouveau contrat social" dessiné par la collectivité.

Aménagement / Environnement / Déplacements

La commission prend acte de la poursuite des actions définies comme prioritaires par la collectivité : révision du SAR, mise en œuvre de l'Agenda 21 de La Réunion, tram-train régional, Route des tamarins, mise en œuvre du PRERURE.

Aménagement

La commission note que la démarche de **révision du Schéma d'Aménagement Régional** est largement engagée. La commission incite la collectivité à poursuivre sa démarche participative initiée dans la phase de diagnostic territorial ainsi que l'accompagnement des autres collectivités dans l'application du SAR et l'élaboration de leur schéma d'aménagement.

Toutefois, il convient de rappeler que la réussite de ce nouveau SAR est également conditionnée par la **politique foncière** mise en œuvre par l'EPFR (Établissement Public Foncier de La Réunion). Ainsi, si le soutien apporté à cet établissement se traduit par un engagement de 3,8 M€ depuis septembre 2002, la commission regrette une fois de plus le choix intervenu en 2004 de restreindre la politique foncière à un objectif de développement des zones agglomérées sans y adjoindre un objectif de rééquilibrage du territoire.

La commission est également alertée par l'arrêt du financement des nouvelles opérations en centres urbanisés (p.27 du Bilan d'activités) et par la restriction de l'intervention de la collectivité autour des seuls pôles d'échanges du futur tram-train.

En matière d'**endiguement des ravines**, la commission regrette le faible résultat obtenu au cours de cet exercice. Elle y voit la conséquence d'un manque important d'ambition en la matière tant de la part de l'État que de la collectivité régionale. Une nouvelle fois, la commission encourage donc cette dernière, à s'engager à mettre en œuvre un Schéma Directeur Régional d'Endiguement des Ravines afin d'assurer la cohérence des aménagements au sein de chaque bassin versant et la liaison avec les orientations du SAR.

Environnement

La commission note la poursuite des actions suivantes :

- actions relevant de l'Agenda 21 de La Réunion, de l'Agenda 21 interne et de la démarche de gestion intégrée des zones côtières ;
- mise en œuvre du plan d'actions pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- actions visant l'amélioration du cadre de vie, la maîtrise des pollutions et la gestion des déchets ;
- actions en faveur d'une meilleure gestion et protection des milieux naturels (aquatiques et terrestres) ;
- actions de diffusion, de vulgarisation des connaissances acquises.

Toutefois, la commission regrette le décalage enregistré entre la déclaration d'une volonté à faire de l'environnement un des axes forts de la politique régionale et la baisse des sommes consacrées à ce secteur.

Entre 2005 et 2006, les engagements ont baissé de 7,6 % (soit 854 000 € de moins). Les mandatements enregistrent quant à eux une baisse moins importante (-0,96 % soit 104 000 € de moins), mais cela ne saurait faire oublier la baisse cumulée depuis 2004 qui est de l'ordre de 1,73 M€.

La commission appelle la Région à engager une politique ambitieuse en matière de **protection des espèces animales terrestres** en particulier concernant le soutien aux actions de sensibilisation.

Dans ce cadre, elle demande notamment que soient enfin engagés les travaux de construction de structures d'accueil que sont la Maison de l'aquaculture au Gol et l'Insectarium au Port. Concernant ce dernier, l'urgence est devenue criante puisque l'exiguïté des locaux actuels ne permet pas un accueil des scolaires et du grand public dans des conditions optimales et constitue une entrave à l'activité de l'association.

La commission salue la participation de la collectivité à la **gestion des déchets industriels spéciaux et autres que ménagers et assimilés**. Elle note particulièrement l'impulsion apportée à la structuration de la filière de collecte et de valorisation des DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques).

Concernant, la **gestion des déchets du BTP** et la **gestion des déchets ménagers**, la commission encourage la collectivité à poursuivre le travail partenarial engagé. Toutefois, la mise en place d'un cabas commun aux différentes enseignes de la grande distribution semble avoir eu un succès mitigé. Elle aurait donc préféré, d'une part l'arrêt de la mise à disposition de sacs plastique non biodégradables, et d'autre part un soutien à la structuration d'une filière artisanale de fabrication de *soubik* ou de *tant*, que celles-ci soient produites localement ou dans la zone océan Indien.

Enfin, la commission félicite la collectivité pour son engagement dans une démarche **d'agenda 21 interne** et note les efforts pour améliorer la gestion des différentes "consommations" de la collectivité (papier, énergie, eau, véhicules, ...). Dans ce cadre, la commission souhaite que des moyens financiers et humains suffisants soient

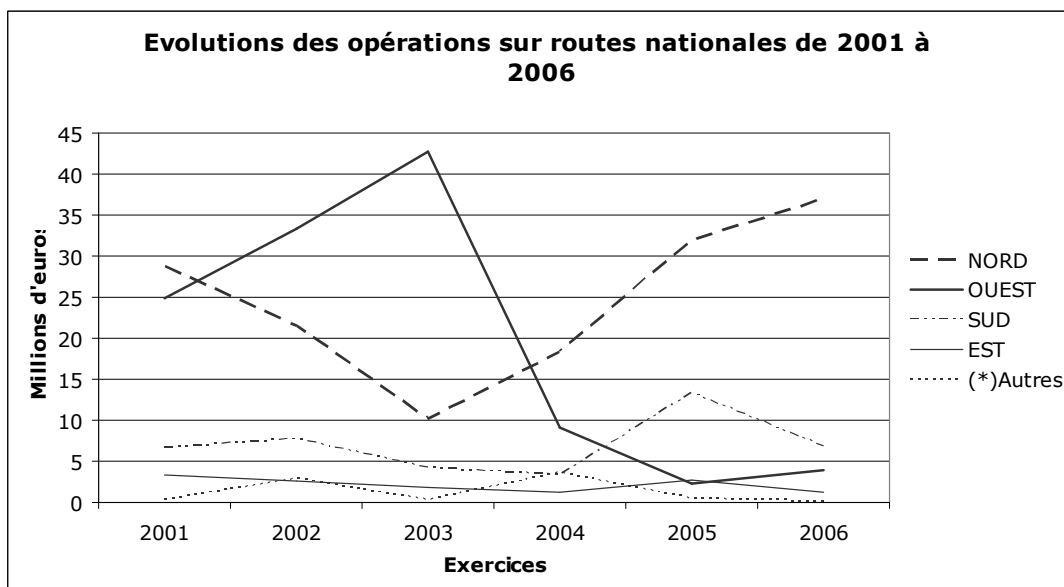
mis en œuvre pour permettre le succès du projet de **dématérialisation des procédures** du Conseil régional.

Energie

La commission note les efforts déployés par la collectivité afin d'amplifier ses interventions pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Elle encourage la collectivité à poursuivre en ce sens, même si elle regrette fortement que l'arrêt de l'intervention sur le solaire thermique ne se soit pas accompagné d'une politique aussi volontariste pour le solaire photovoltaïque ou l'éolien individuel.

Déplacements

La commission note que les engagements ont été tenus concernant les grands projets (Route des Tamarins, tram-train). Elle regrette toutefois que cela se fasse au détriment du rééquilibrage du territoire soutenu par la collectivité régionale elle-même dans le cadre du SAR de 1995.



Concernant le développement de la **pratique du vélo** comme loisir ou comme mode de déplacement quotidien, la commission, au regard des sommes investies sur l'exercice (478 656 € engagés) fait part de sa relative satisfaction. Toutefois, elle rappelle que les prévisions de la collectivité étaient bien plus importantes. Elle incite donc celle-ci à poursuivre ses actions dans ce domaine et à proposer pour le prochain exercice un bilan tant quantitatif que qualitatif.

Opérations	AP votées	Réalisé	CP votés	Réalisé
Soutien aux actions des collectivités en faveur du vélo	700 000 €	294 539 €	500 000 €	7 649 €
Etudes "site propre vélo"	500 000 €	54 118 €	50 000 €	3 470 €

Tourisme

La compétence dévolue en matière de tourisme depuis le 1er janvier 2005 n'a pas donné lieu à une réelle prise en charge par la collectivité de ce champ d'activités pourtant porteur et touché de plein fouet par la crise du chikungunya. Le bilan dressé par la collectivité s'en ressent.

Il convient donc, pour mettre fin au marasme enregistré jusqu'à ce jour, de mettre en place les préconisations du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion avec notamment un outil performant et de véritables moyens financiers et humains.

Sport / Socio-éducatif

En premier lieu, la commission note dès l'introduction l'incohérence entre la volonté affichée d'appliquer de "nouvelles orientations stratégiques en vue d'assurer un développement plus harmonieux des activités sportives et socio-éducatives" et le bilan d'une baisse globale des interventions financières.

La commission déplore une fois de plus l'absence d'ambition dans le secteur spécifique du socio-éducatif comme l'atteste le bilan présenté par la collectivité.

Sport		Socio-éducatif	
Contrats d'objectifs	912 594 €	Intervention concernant les projets de formation BAFA et BAFD	36 000 €
Ligues et comités	52 450 €		
Schéma nautique régional	68 000 €		
CROS et CMSR	88 000 €		
Coopération sportive	14 980 €		
Diverses associations sportives	62 500 €		
Formation à caractère professionnel	80 000 €		
Total	1 278 524 €	Total	36 000 €

Le **soutien aux classes transplantées**, bien que salué par la commission, concerne des projets relevant de l'Éducation Nationale. À ce titre, ils ne sauraient être considérés comme un véritable accompagnement du secteur socio-éducatif.

Quant à l'information donnée sur la **formation professionnelle dans le domaine de l'Animation Socio-Culturelle et Sportive** (p.144), elle apparaît à la commission comme étant peu significative : 657 186,48 € pour 162 demandeurs d'emplois formés, mais pour des formations de quel niveau et dans quelle proportion ? Ces personnes sont-elles allées au bout de leur formation ? Ont-elles obtenu un diplôme ? Pourquoi restreindre le public aux seuls demandeurs d'emplois en excluant les personnes en contrat aidé ? Voilà autant de questions auxquelles le rapport sectoriel

n'apporte aucune réponse et ce, malgré les demandes répétées de la commission.

De façon générale, considérant la vocation éducative, sociale, culturelle et citoyenne du secteur socio-éducatif, la commission déplore le choix de la collectivité d'en ignorer un pan complet, l'éducation populaire. La collectivité aurait pourtant fort à gagner à en faire un outil au service de son projet réunionnais de développement.

La désignation d'un élu chargé de l'éducation populaire et la mise en place d'un service dédié à cette question auraient certainement favorisé l'engagement de la collectivité dans une politique socio-éducative pour :

- ◆ consolider la Cohésion Sociale pour une culture du « Vivre-ensemble », s'appuyant sur des projets éducatifs, culturels et de loisirs ;
- ◆ favoriser la prise en compte de l'environnement océan Indien par le développement des échanges de jeunes et de formateurs des pays de la zone ;
- ◆ mettre en place une réflexion et favoriser la construction de lieux structurants en partenariat avec la société civile, les collectivités, en direction de la jeunesse (type centre socioculturel) ;
- ◆ organiser la réflexion et la concertation pour la mise en œuvre d'un Projet Éducatif Global ;
- ◆ pérenniser les structures associatives, travailler à la mise en place d'un statut « d'utilité sociale ».
- ◆ mettre en place une véritable politique de formation, de pérennisation des emplois et des projets éducatifs.